



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

-----  
**BUREAU DU CONTRÔLE DE LEGALITE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**  
-----

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Communes d'AIGUILHE, ARSAC EN VELAY, BLAVOZY, BRIVES CHARENSAC, COUBON, ESPALY SAINT MARCEL, MALREVERS, POLIGNAC, LE PUY EN VELAY, SAINT GERMAIN LAPRADE, SAINT JULIEN CHAPTEUIL, SAINT PIERRE EYNAC et VALS PRES LE PUY**  
**Plan de Prévention du Risque retrait et gonflement des argiles**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral DIPPAL-B3-2014-80 du 4 juin 2014, le projet de Plan de Prévention du Risque retrait et gonflement des argiles, sur les communes d'Aiguilhe, Arzac en Velay, Blavozy, Brives Charensac, Coubon, Espaly Saint Marcel, Malrevers, Polignac, Le Puy en Velay, Saint Germain Laprade, Saint Julien Chapeuil, Saint Pierre Eynac et Vals près Le Puy, sera soumis aux formalités d'une enquête publique d'une durée de 31 jours du **30 juin 2014 au 30 juillet 2014 inclus**.

Est désignée une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

- Président : M. René ROUSTIDE, ingénieur des travaux des eaux et forêts en retraite,
- Membres titulaires : M. Claude LEFORT ingénieur au ministère de la défense en retraite et M. Alain MOULHADE, responsable de pôle de territoire au conseil général en retraite,
- Membre suppléant : M. Guy FEUILLET, attaché territorial en retraite.

Le siège de l'enquête sera en mairie du Puy en Velay.

Le dossier d'enquête susvisé ainsi qu'un registre d'enquête préalablement coté et paraphé par le président ou un des membres de la commission d'enquête seront déposés, pendant la durée de l'enquête, en mairies d'Aiguilhe, Arzac en Velay, Blavozy, Brives Charensac, Coubon, Espaly Saint Marcel, Malrevers, Polignac, Le Puy en Velay, Saint Germain Laprade, Saint Julien Chapeuil, Saint Pierre Eynac et Vals près Le Puy pour être tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairies d'Aiguilhe, Arzac en Velay, Blavozy, Brives Charensac, Coubon, Espaly Saint Marcel, Malrevers, Polignac, Le Puy en Velay, Saint Germain Laprade, Saint Julien Chapeuil, Saint Pierre Eynac et Vals près Le Puy,
- soit adressées au président de la commission d'enquête à la mairie du Puy-en-Velay (siège de l'enquête),
- soit adressées au préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante : [prefecture@haute-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-loire.gouv.fr),
- soit exprimées oralement auprès du représentant de la commission d'enquête qui recevra le public en mairies de :

- Aiguilhe le 1er juillet 2014 de 10h à 12h et le 25 juillet 2014 de 9h à 12h,
- Arzac en Velay le 4 juillet 2014 de 10h à 12h et le 17 juillet 2014 de 9h à 12h,
- Blavozy le 8 juillet 2014 de 14h à 16h et le 22 juillet 2014 de 14h à 17h,
- Brives Charensac le 4 juillet 2014 de 14h à 16h et le 17 juillet 2014 de 14h à 17h,
- Coubon le 10 juillet 2014 de 14h à 16h et le 29 juillet 2014 de 14h à 17h,
- Espaly Saint Marcel le 8 juillet 2014 de 10h à 12h et le 22 juillet 2014 de 9h à 12h,
- Malrevers le 1er juillet 2014 de 14h à 16h et le 25 juillet 2014 de 14h à 17h,
- Polignac le 2 juillet 2014 de 10h à 12h et le 23 juillet 2014 de 9h à 12h,
- Le Puy en Velay le 30 juin 2014 de 10h à 12h et le 30 juillet 2014 de 14h30 à 17h30,
- Saint Germain Laprade le 2 juillet 2014 de 14h à 16h et le 23 juillet 2014 de 14h à 17h,
- Saint Julien Chapeuil le 30 juin 2014 de 14h à 16h et le 30 juillet 2014 de 9h à 12h,
- Saint Pierre Eynac le 10 juillet 2014 de 10h à 12h et le 24 juillet 2014 de 9h à 12h,
- Vals près Le Puy le 1er juillet 2014 de 10h à 12h et le 29 juillet 2014 de 9h à 12h.

Le public pourra demander des informations auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Loire (service SATURN) 13 rue des Moulins – 43009 Le Puy-en-Velay Cedex – Tél : 04 71 05 84 00.

A l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie d'Aiguilhe, Arzac en Velay, Blavozy, Brives Charensac, Coubon, Espaly Saint Marcel, Malrevers, Polignac, Le Puy en Velay, Saint Germain Laprade, Saint Julien Chapteuil, Saint Pierre Eynac et Vals près Le Puy ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Loire – Bureau du Contrôle de Légalité et des Affaires Juridiques. Ces documents seront insérés et consultables sur le site Internet de la préfecture pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le Préfet de la Haute-Loire est susceptible d'approuver le Plan de Prévention du Risque retrait et gonflement des argiles des communes d'Aiguilhe, Arzac en Velay, Blavozy, Brives Charensac, Coubon, Espaly Saint Marcel, Malrevers, Polignac, Le Puy en Velay, Saint Germain Laprade, Saint Julien Chapteuil, Saint Pierre Eynac et Vals près Le Puy.